

2M INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 Allée de BALBIGNEUX 42600 CHAMPDIEU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix septembre,
A dix heures,

A l'issue de la signature des statuts,

Monsieur Michaël MASSARO
Demeurant : 22 Allée de Balbigneux 42600 CHAMPDIEU

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2M INVEST,

Associé unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Michaël MASSARO, demeurant 22 Allée de Balbigneux 42600 CHAMPDIEU aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Michaël MASSARO, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Michaël MASSARO accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Michaël MASSARO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme

Michaël MASSARO